

**PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'ARTAC
CONCERNANT
L'INTOLERANCE AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES
ET L'ELECTROSENSIBILITE.
ANNEE 2009-2010.**

A. Moyens mis en oeuvre par l'ARTAC

L'ARTAC est un organisme de recherche scientifique à but non lucratif, regroupant des médecins et des chercheurs œuvrant au nom du Serment d'Hippocrate. Par conséquent, l'ARTAC est à l'écart de toute pression sociale, économique ou politique. Bien que collaborant sur certains points pratiques de santé publique avec des ONGs, l'ARTAC est un organisme de recherche totalement indépendant. Sa priorité est de rendre service aux malades et de les protéger contre toute forme de nuisance environnementale.

Les moyens mis à disposition pour la réalisation de ses études se font au plan international, dans le cadre de collaborations scientifiques. En matière de pollution électromagnétique, ces collaborations ont été établies avec la Suède, l'Allemagne, l'Italie et les Etats-Unis. Au plan national, l'ARTAC effectue ses propres études grâce à la constitution d'une équipe spécialisée regroupant médecins, pharmaciens, biologistes et spécialistes de l'imagerie médicale.

Pour que l'ARTAC puisse œuvrer en toute indépendance, les financements ne peuvent provenir que des malades, de généreux donateurs, de subventions octroyées par l'Etat, les collectivités territoriales sans bénéfice direct et du bénévolat des chercheurs collaborant avec l'ARTAC.

Afin que l'ARTAC puisse conclure rapidement les travaux en cours, nous appelons tous ceux concernés par les problèmes des champs électromagnétiques à nous soutenir financièrement.

B. Sept thématiques de recherche sont en cours

1. Constitution d'une base de données anonyme concernant des malades se disant être « électrohypersensibles »

Plus de trois cents malades ont demandé à être répertoriés de façon anonyme à la date du 09/10/2009.

2. Analyse clinique d'une cohorte de malades à partir de la base de données sus-mentionnée

A partir de la base de données sus-mentionnée, l'équipe de recherche de l'ARTAC a pu réaliser la description symptomatique du *syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques* : trois phases cliniques sont individualisées.

La confirmation de ces résultats préliminaires est en cours grâce à une enquête nationale : celle-ci sera mise en place avant la fin de l'année 2009 sous la forme d'un questionnaire simplifié adressé à l'ensemble des malades qui auront été enregistrés dans la base de données.

3. Mise au point de tests diagnostics objectif de l'intolérance aux champs électromagnétiques

Un examen d'imagerie médicale a été mis au point permettant le dépistage de lésions cérébrales fonctionnelles liées aux champs électromagnétiques ainsi que plusieurs tests biologiques sanguins et urinaires. Ceux-ci confirment l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique. Près de cent malades ont déjà été explorés avec des résultats objectifs. Ceux-ci permettent de conclure à la réalité clinique et biologique du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM).

4. Etude d'un test de stimulation électromagnétique

Ce test consiste à effectuer des tests avant et après mise en présence de champs électromagnétiques calibrés au préalable. Le traitement informatique des données se fait grâce à l'utilisation d'un logiciel spécifique.

Quatorze malades ont déjà été testés. L'étude se poursuit en collaboration notamment avec des chercheurs d'Instituts privés. Les premiers résultats sont encourageants. Ils seront disponibles de façon finalisée courant 2010.

5. Distinction entre syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM) et électrohypersensibilité

Des facteurs génétiques d'électrohypersensibilité (familiaux) sont possibles, actuellement en cours d'analyse. Les facteurs acquis sont actuellement répertoriés. Une collaboration avec des chercheurs suédois est en cours dans ce domaine. D'autres contacts ont par ailleurs été pris pour l'étude des magnétosomes cérébraux et méningés.

6. Recherche thérapeutique : mise au point d'une feuille de route thérapeutique pour le traitement du SICEM

Les recherches sus-mentionnées ont permis la mise au point d'un traitement à visée curatrice du SICEM.

Le traitement actuel ne peut-être mis en œuvre qu'après la réalisation des tests. Il comprend :

- a) la correction des déficits biologiques mis en évidence par les explorations précédentes,
- b) la prescription de tonifiants des cellules nerveuses, en particulier des cellules de la névroglie (astrocytes),
- c) la prescription d'antihistaminiques en cas d'hyperhistaminémie,
- d) la prescription au long cours d'antioxydants.

Les recherches se poursuivent dans plusieurs directions :

- a) La détermination des antihistaminiques et antioxydants les plus actifs ;
- b) L'étude de l'effet de certains facteurs de croissance neurologiques, afin d'accélérer les dégâts apoptotiques (la gliose cérébrale) induits par les champs électromagnétiques ;
- c) La confirmation de l'effet nocif de la prescription de médicaments psychotropes ;
- d) La détoxification des malades en cas d'intoxication associée par certains métaux lourds tels que le mercure.

7. Exploration approfondie des modifications cérébrales induites par les champs électromagnétiques

Des contacts ont été pris auprès du Pr. Chiraz, Hôpital Pitié-Salpêtrière, pour l'exploration d'un nombre limité de malades atteints de SICEM. L'étude est programmée pour début 2010.

C. Autres actions

- 1. Une consultation de médecine environnementale (la première en France) sous la responsabilité du Pr Belpomme pour la prise en charge des malades présentant une intolérance à toute forme de pollution a été ouverte le 1er septembre 2009 à la clinique Allera-Labrouste**

Clinique Allera-Labrouste
66 rue Labrouste
75015 PARIS – FRANCE

- 2. Le Pr. Belpomme a été auditionné le 28/01/2009 par l'AFSSET, est intervenu au Sénat, lors du colloque « technologies sans fil, un nouvel enjeu sanitaire » le 23/03/2009, et a été auditionné le 16/09/2009 par les députés Philippe Morenvillier et Patrice Debray du groupe UMP de l'Assemblée Nationale**

3. **Un document médicocientifique visant à informer le corps médical et la sécurité sociale, sur les résultats obtenus est en cours d'élaboration. Il sera disponible courant 2010**
4. **Les premières publications scientifiques concernant les travaux de recherche de l'ARTAC devraient voir le jour début 2010 dans des journaux scientifiques internationaux à comité de lecture.**